

A Paris, Le 20/12/2024

### **Le SNAO dénonce des pratiques contraires à l'éthique professionnelle**

Le SNAO a été informé que des ophtalmologistes proposent à des orthoptistes, contre rémunération, de servir de "**rabatteurs**" pour de la chirurgie réfractive.

Le syndicat national autonome des orthoptistes tient à rappeler que ce type de pratique, qui s'apparente à du compéage (Article 23 du Code de déontologie médicale et article R.4127-23 du Code de la santé publique), **est interdit et engage la responsabilité de leurs auteurs et complices.**

Le SNAO invite ses adhérents, et tous les orthoptistes plus généralement, à ne pas s'engager dans ce type de voie qui ne pourrait que leur porter préjudice et altérer grandement et irrémédiablement l'image de l'ensemble de la profession, tant vis à vis du grand public, des patients et que de l'ensemble des professions de santé.

Mélanie ORDINES, Présidente

Contact 07 88 94 23 53